

Annexe pour la communication aux parents

Parcours TREMPLIN

1. PREMIÈRE COMMUNICATION ÉCRITE

La première communication que vous recevrez vers le **15 octobre 2026**, vous donnera quelques informations à propos de :

- l'adaptation de votre enfant à l'école et du comportement de votre enfant;
- la progression au niveau des apprentissages.

2. LES EXAMENS ET LES BULLETINS

Étape	Durée	Remise des bulletins et rencontres avec les enseignants
1	26 août au 12 novembre 2026	Bulletins disponibles sur le portail le : 17 novembre 2026 Rencontre des enseignants le : 19 novembre 2026
2	13 novembre 2026 au 11 février 2027	Bulletins disponibles sur le portail le : 16 février 2027 Rencontre des enseignants le : 18 février 2027
3	12 février au 21 juin 2027	Bulletins disponibles sur le portail le : 6 juillet 2027

3. PONDÉRATION DES ÉTAPES

1re étape : 20 %

2e étape : 20 %

3e étape : 60 %

Annexe pour la communication aux parents

Secondaire 1

4. AUTRES COMPÉTENCES

L'instruction annuelle 2026-2027 permet encore cette année de recourir à la modalité d'application progressive. Ainsi, il est possible de n'évaluer qu'une compétence parmi les quatre énumérée ci-dessus à l'étape jugée la plus appropriée.

- **Exercer son jugement critique**
- **Organiser son travail**
- **Savoir communiquer**
- **Savoir travailler en équipe**

La compétence retenue sera évaluée à l'étape 3 :

Tous les niveaux : **Organiser son travail**

5. LES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE

Une session d'examens est prévue en juin. Les dates des examens seront communiquées au courant du mois de mai 2027.

Traitement des absences lors des évaluations de fin d'année : La participation à une sortie éducative, à un voyage ou à une activité sportive ou culturelle à caractère participatif ne saurait justifier une absence à une évaluation de fin d'année. Les seuls motifs pouvant justifier une absence sont d'ordre médical. **Un billet du médecin est obligatoire afin de pouvoir reprendre un examen de fin d'année.**

Les motifs suivants sont reconnus pour justifier l'absence d'un élève à un examen de fin d'année :

- **Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale**
- **Décès d'un proche parent**
- **Convocation d'un tribunal**
- **Participation à un événement d'envergure nationale autorisé par le directeur de la sanction des études**

Ces motifs devront toujours être appuyés par des documents officiels, émis par les autorités compétentes. Pour tout autre motif, la note 0 % sera donnée sur cette évaluation.

Annexe pour la communication aux parents

Parcours TREMPLIN

Matière : Français

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Lire	40%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins une compétence sur trois à la 1re étape et au moins une compétence sur trois à la 2e étape. Les trois compétences doivent être évaluées à la 3e étape. Cette modification au guide de référence (par rapport aux versions des années précédentes) respecte le régime pédagogique. Elle s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces des apprentissages des élèves.
Écrire	40%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Communiquer oralement	20%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Informations complémentaires

Informations générales	Français 2e sec : Selon les modalités en évaluation, les épreuves obligatoires du ministère compteront pour 20 % du résultat final de l'élève pour la compétence évaluée. Français 5e sec : Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4e et en 5e secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.	
Coordonnées des enseignants		
Nom	Annie Lambert	lamberta3@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel		

Annexe pour la communication aux parents

Parcours TREMPLIN

Matière : Anglais langue seconde

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Interacts orally in English	40%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Reinvests understanding of texts	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Writes and produces texts	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Informations générales					Anglais 5e sec : Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4e et en 5e secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.
Coordonnées des enseignants					
Nom					Sylvie Philippon
Courriel					philippons@cssdn.gouv.qc.ca

Annexe pour la communication aux parents

Parcours TREMPLIN

Matière : Mathématique

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Résoudre une situation - problème	30%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Déployer un raisonnement mathématique	70%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Informations générales				Math 4e sec : Pour une épreuve imposée par le ministre pour les programmes d'études offerts en 4e et en 5e secondaire dans le cadre d'études menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la valeur accordée à cette épreuve serait de 50 % et, par conséquent, de 50 % pour le résultat transmis par le milieu scolaire.	
Coordonnées des enseignants					
Nom				Catherine Daigle	daiglec3@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel					

Annexe pour la communication
aux parents

Parcours TREMPLIN

Matière : Sensibilisation à l’entrepreneuriat 104404-104524

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d’évaluation
Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	

Matière : Exploration professionnelle 198404-199554

Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
------------------------	------	----------------------	----------------------	----------------------	--

Informations complémentaires

Informations générales

Coordonnées des enseignants

Nom	Annie Lambert	lamberta3@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel		

Annexe pour la communication aux parents

Parcours TREMPLIN

Matière : Éducation physique et à la santé 043402-043502

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.

Matière : Saines habitudes de vie 046452- 046562

Résultat disciplinaire	100%	Résultat au bulletin		Résultat au bulletin	*L'enseignant doit évaluer au moins 2 fois. À l'étape 1 ou 2 et à l'étape 3
------------------------	------	----------------------	--	----------------------	---

Informations complémentaires

Informations générales	Considérant que les trois compétences évaluées en éducation physique sont regroupées en une seule sur le bulletin, même si l'élève n'a pu être évaluée à une compétence, l'élève devra avoir un résultat disciplinaire à chaque étape.	
Coordonnées des enseignants		
Nom	Marco Julien	julienm1@cssdn.gouv.qc.ca
Courriel		

Annexe pour la communication aux parents

Parcours TREMPLIN

Matière : Arts plastiques 168104

Compétence	%	1re étape	2e étape	3e étape	Modalité d'évaluation
Créer des images personnelles et médiatiques	70%	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	* L'enseignant doit évaluer au moins une compétence aux étapes 1 et 2 et les deux compétences à la 3e étape. Le choix de ne pas évaluer toutes les compétences à chacune des étapes respecte le régime pédagogique. Il s'inscrit dans une optique d'implantation progressive du modèle de l'évaluation au service de l'apprentissage dans notre centre de services scolaire. La décision de ne pas évaluer au bulletin chacune des compétences à la 1re étape ou à la 2e étape implique une rétroaction descriptive aux élèves et aux parents, et une compilation des traces d'apprentissages des élèves.
Apprécier des images	30%		Résultat au bulletin	Résultat au bulletin	
Informations complémentaires					
Informations générales					
Coordonnées des enseignants					
Nom					Caroline Martineau
Courriel					martineauc14@cssdn.gouv.qc.ca